



Rupture de contrat militaire refusée

Par **kevin34**, le **06/09/2013** à **09:17**

Bonjour je suis un militaire engagée pour 3 ans,j'en suis a 1 ans est demie.
Ne me plaisent pas dans l'armée est ayant trouver un boulot dans le civils,j'ai fait une demande de rupture de contrat avec une promesse d'embauche se qui vient de maître refusée.

Donc j'aurais voulu savoir se que je peut faire maintenant pour réussir a résiliée ?

On t'il vraiment le droit de refuser ?

Sachant que normalement d'aprer se que j'avais pu lire un CDI prône sur un CDD mais ece vraiment le cas dans l'armée.

Merci pour vos réponse

Par **nohky**, le **11/09/2013** à **10:19**

Bonjour,

je suppose que l'armée à ses propres règles différentes du droit du travail.

Déjà l'abandon de poste peut être qualifié de désertion ;)

Vous avez raison dans le privé vous pourriez partir, mais dans le privé, il n'y a pas de CDD de 3 ans aussi :)

Cordialement,
F.P

Par **moisse**, le 11/09/2013 à 11:10

Mais si, les CDD de 36 mois sont possibles (pas plus il est vrai).
Pour le reste je vous rejoins, il faut être un spécialiste de la chose militaire pour connaître celui qui est du bon côté du bâton.

Par **nohky**, le 11/09/2013 à 11:41

j'ignorais les CDD de 36 mois. Je vois qu'en effet en cas de renouvellement ou contrat de mission ça peut arriver.
Voire aussi dans les cas où on a un CDD sans date de fin fixée (remplacement par exemple).

Par **alterego**, le 11/09/2013 à 12:30

Bonjour,

... j'ai fait une demande de rupture de contrat avec une promesse d'embauche se qui vient de maître refusée (.....) On t'il vraiment le droit de refuser ?...

Vous êtes sous contrat et vous souhaitez démissionner, vous avez formulé une demande de résiliation de votre contrat. L'avez-vous fait dans les règles ?
Là est la question.

Dans tous les cas, la démission doit être acceptée par l'autorité compétente.

Hors période probatoire, la résiliation du contrat n'est acceptée que pour des motifs exceptionnels. Êtes-vous en période probatoire ?

Attention, vous n'êtes pas dans le civil ou dans l'armée Bourbaki, avez-vous ou non veillé au respect rigoureux de la voie hiérarchique ?

Cordialement